

Distr.  
GENERALE  
  
A/AC.109/1150  
3 mai 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA  
SITUATION EN CE QUI CONCERNE  
L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

ILES VIERGES AMERICAINES

Document de travail établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. GENERALITES . . . . .	1 - 3	3
II. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE . . . . .	4 - 40	3
A. Constitution . . . . .	4 - 8	3
B. Système judiciaire . . . . .	9 - 11	4
C. Evolution constitutionnelle . . . . .	12 - 13	4
D. Partis politiques et élections . . . . .	14 - 20	5
E. Statut futur du territoire . . . . .	21 - 30	6
F. La fonction publique . . . . .	31 - 33	9
G. Les relations extérieures . . . . .	34 - 38	9
H. Autres faits nouveaux . . . . .	39 - 40	10
III. LES INSTALLATIONS MILITAIRES . . . . .	41	11
IV. LA SITUATION ECONOMIQUE . . . . .	42 - 60	11
A. Généralités . . . . .	42 - 43	11

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Les finances publiques . . . . .	44 - 45	12
C. L'agriculture, l'élevage, la pêche . . . . .	46 - 47	12
D. Développement industriel . . . . .	48 - 51	13
E. Activités économiques internationales . . . . .	52 - 56	14
F. Tourisme et services connexes . . . . .	57	14
G. Communications et infrastructure . . . . .	58 - 59	15
H. Commerce . . . . .	60	15
V. SITUATION SOCIALE . . . . .	61 - 66	16
A. Ordre public et prévention de la criminalité . .	61 - 62	16
B. Emploi . . . . .	63	16
C. Santé . . . . .	64 - 66	16
VI. ENSEIGNEMENT . . . . .	67 - 69	17

## ILES VIERGES AMERICAINES<sup>1</sup>

### I. GENERALITES

1. Les îles Vierges américaines, situées à 75 kilomètres à l'est de Porto Rico, comptent une cinquantaine d'îles et d'îlots, les plus grandes îles étant Sainte-Croix (218 kilomètres carrés), Saint-Thomas (73 kilomètres carrés) et Saint-John (52 kilomètres carrés). La capitale, Charlotte Amalie, est située sur Saint-Thomas.

2. Selon les chiffres définitifs du recensement de 1990, publiés par le Bureau du Gouverneur en juillet 1991, le territoire compte 101 809 habitants (Sainte-Croix : 50 139 habitants, Saint-Thomas : 48 166 habitants et Saint-John : 3 504 habitants). Les femmes y sont plus nombreuses que les hommes : 52 599 contre 49 210. Les chiffres du recensement de 1990 sont plus élevés que ceux de 1980 (96 569) mais nettement inférieurs aux estimations (110 000) intercensitaires de 1985. Un porte-parole du Bureau du recensement des Etats-Unis situé dans le territoire a attribué cet écart à la baisse du taux de natalité et de l'immigration nette.

3. Le climat y est subtropical et tempéré par les alizés, avec une pluviosité annuelle moyenne de 114 centimètres. Le territoire se trouve dans la zone des ouragans. En septembre 1989, le cyclone Hugo y a causé des dégâts évalués à plus d'un milliard de dollars<sup>2</sup>, endommageant infrastructures, habitations, commerces et installations touristiques (pour plus de détails, voir document A/AC.109/1029). Le 22 janvier 1992, le Gouverneur a indiqué que les séquelles de l'ouragan, ajoutées à d'autres facteurs importants, avaient compromis les espoirs nourris par le Gouvernement du territoire de voir se poursuivre la croissance et l'expansion économiques à un rythme soutenu.

### II. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

#### A. Constitution

4. La Constitution du territoire est le Revised Organic Act of the Virgin Islands, de 1954, tel qu'il a été modifié en 1968 et en 1972. Les trois pouvoirs - exécutif, législatif et judiciaire - sont représentés. Le Gouverneur, chef de l'exécutif, et le Gouverneur adjoint sont élus conjointement pour une période de quatre ans.

5. Le Gouverneur est responsable de tout ce qui relève de l'exécutif : il nomme et révoque les fonctionnaires et fait appliquer les lois locales et fédérales, y compris les dispositions de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique qui ne sont pas incompatibles avec le statut des îles Vierges américaines en tant que territoire des Etats-Unis. Il peut recommander à la législature d'adopter tel ou tel projet de loi et opposer son droit de veto à tout texte législatif dans les conditions prévues dans le Revised Organic Act.

6. Le Secrétaire d'Etat à l'intérieur des Etats-Unis est habilité à nommer un contrôleur fédéral pour le territoire (qui ne doit pas être membre d'un département ministériel du Gouvernement du territoire) qui est chargé notamment d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de programmes publics, de superviser l'utilisation des ressources fédérales et de vérifier les comptes. Depuis le

début de 1983, ces fonctions sont exercées par l'inspecteur général du Secrétariat d'Etat à l'intérieur des Etats-Unis.

7. Pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales, il faut être citoyen des Etats-Unis, avoir 18 ans révolus et résider dans le territoire depuis 90 jours. La législature peut fixer d'autres conditions pour autant qu'elles n'aient pas trait à la propriété immobilière, à la langue ou au revenu et qu'elles ne donnent lieu à aucune discrimination fondée sur la race, le sexe ou les convictions religieuses. Une loi promulguée le 28 juillet 1972 définit les modalités de vote par correspondance.

8. Depuis 1973, le territoire est représenté au Congrès des Etats-Unis (Chambre des représentants) par un délégué sans droit de vote, qui est élu pour deux ans à la majorité des suffrages (voir par. 17 et 28).

#### B. Système judiciaire

9. On se souviendra que certains responsables politiques, magistrats et notables s'étaient émus de la crise que traverse le système judiciaire du territoire et de la vacance prolongée de deux postes de juge fédéral. Un groupe consultatif créé dans le territoire conformément à la loi de 1990 portant réforme de la justice civile a publié, en décembre 1991, un rapport dont il ressortait que les retards dans l'examen des affaires civiles étaient imputables à la pénurie de magistrats. D'après ce rapport, le tribunal du territoire se classait troisième parmi les 94 tribunaux des Etats-Unis quant au nombre d'affaires pénales traitées. Il s'agissait principalement d'affaires complexes qui impliquaient souvent de nombreux accusés et se traduisaient par des procès interminables (voir A/AC.109/1109, par. 12 et 13).

10. Le 14 août 1992, un ressortissant des îles Vierges, le juge Thomas K. Moore, a été nommé à l'un des deux sièges de juge fédéral vacants. Il a ensuite été nommé Chief District Court Judge. Selon les communiqués de presse, le Président George Bush avait désigné un autre ressortissant des îles Vierges, le juge territorial Raymond Finch pour occuper le second siège vacant mais le Comité judiciaire du Sénat n'a pas confirmé cette désignation. On s'attendait que le juge Finch soit de nouveau désigné par le Président Clinton, démocrate comme lui<sup>3</sup>.

11. M. Julio Brady, ancien Gouverneur adjoint du territoire, a été nommé juge assistant du tribunal territorial des îles Vierges en septembre 1992<sup>4</sup>.

#### C. Evolution constitutionnelle

12. On ne dispose d'aucun renseignement supplémentaire concernant le recours introduit par le Committee for Municipal Government contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel de la troisième circonscription des Etats-Unis selon lequel le résultat du référendum sur les organes municipaux était négatif. On se rappellera que ce référendum avait été couplé avec les élections générales du 6 novembre 1990. Sur un total de 38 668 électeurs inscrits, 13 676 avaient participé au référendum; 8 419 électeurs avaient voté pour la création d'organes municipaux distincts et 5 257 contre (pour plus de détails, voir A/AC.109/1064, par. 17 à 21).

13. Le 25 janvier 1993, le Gouverneur, M. Alexander Farelly, a proclamé 1993 "Année du statut". Il s'est engagé à donner tout son appui au programme d'éducation civique de la Commission sur le statut et les relations fédérales (créée en 1988) et à organiser un référendum sur les relations fédérales et le futur statut politique du territoire en septembre 1993. Il a annoncé son intention de présenter un projet de loi qui permettrait au territoire d'entamer des consultations avec le Gouvernement des Etats-Unis sur les modifications à apporter au statut du territoire, comme suite au référendum<sup>5</sup>. Au cours de la première phase du référendum, prévue pour le 7 septembre 1993, les électeurs devaient choisir entre les trois options suivantes : a) maintien ou affermissement du statut territorial; b) intégration complète du territoire aux Etats-Unis; c) fin de la souveraineté des Etats-Unis. Dans un second temps, les électeurs devaient se prononcer pour l'une des sept options politiques appartenant aux catégories suivantes : a) statut d'Etat de l'Union; b) accord établissant des relations fédérales ou le statut d'Etat libre associé, et statu quo; c) libre association et indépendance (voir aussi par. 22 à 26).

#### D. Partis politiques et élections

14. Il y a trois partis politiques dans le territoire : le Democratic Party of the Virgin Islands (le plus important), l'Independent Citizens Movement (ICM), et le Progressive Republican Party of the Virgin Islands.

15. Des élections générales ont lieu tous les deux ans pour pourvoir les 15 sièges du Sénat des îles Vierges et pour élire le délégué du territoire au Congrès des Etats-Unis ainsi que les membres du Conseil de l'éducation et du Conseil électoral du territoire. Le Gouverneur et le Gouverneur adjoint sont élus tous les quatre ans et le Gouverneur ne peut être élu pour plus de deux mandats consécutifs. Des élections ont été organisées en novembre 1990 pour élire le Gouverneur et le Gouverneur adjoint.

16. Quarante et un candidats - 14 indépendants et 27 membres des trois partis politiques (14 démocrates, 7 républicains et 6 membres de l'ICM) - se sont présentés aux élections sénatoriales tenues le 3 novembre 1992. Sur un total de 40 887 électeurs inscrits, 26 770 (soit 65 %) se sont rendus aux urnes. Selon les résultats définitifs, le Democratic Party a remporté sept sièges, le Republican Party quatre sièges, les indépendants trois sièges et l'ICM un siège. Neuf sénateurs sortants n'ont pas été réélus. La vingtième Législature est dominée par une coalition de 10 membres dirigée par les démocrates<sup>6</sup>.

17. Devançant son adversaire de 21 % des voix, M. Ron de Lugo, candidat démocrate, a été réélu délégué du territoire au Congrès des Etats-Unis; il s'agit de son dixième mandat (voir aussi par. 28).

18. Après les élections, un certain nombre de candidats malheureux ont accusé les scrutateurs d'avoir commis des irrégularités et des fraudes électorales. En décembre 1992, le tribunal du territoire a connu d'une plainte introduite par M. Adelbert Bryan, un sénateur qui avait perdu son siège. M. Bryan a demandé à la Cour de prendre une ordonnance de sursis à exécution, aux motifs qu'il y avait eu fraude et que la loi électorale des îles Vierges et la Constitution des Etats-Unis avaient été violées. Maria M. Cabret, juge territoriale, a rendu une ordonnance dans laquelle elle indiquait que M. Bryan n'était pas parvenu à prouver que les irrégularités constatées avaient faussé le résultat des élections. Elle a fait observer que les irrégularités et les violations, dont

le Conseil électoral avait admis l'existence, n'étaient pas suffisantes pour mettre en doute la régularité des élections et l'intégrité des scrutateurs. Elle a indiqué également que rien ne prouvait que des électeurs inscrits aient été empêchés d'exercer leur droit de vote. De plus, elle n'a pas fait droit à la demande de M. Bryan de produire de nouvelles pièces tendant à prouver que la société R. F. Shoup Corp, qui avait vendu au territoire 117 machines à voter et établi le décompte des voix, n'était pas autorisée à exercer son activité dans le territoire.

19. Dans la même ordonnance, la juge territoriale a engagé la Législature et le Conseil électoral à faire en sorte que les violations commises pendant les élections de 1992 ne se reproduisent pas et que les prochaines élections se tiennent dans le respect des lois électorales en vigueur, comme les citoyens du territoire étaient en droit de l'exiger<sup>7</sup>.

20. En janvier 1993, la Ligue des électrices a demandé à la vingtième Législature d'entamer une réforme des systèmes législatif et électoral. Selon la Présidente de la Ligue, l'heure était venue d'envisager sérieusement d'adopter les lois nécessaires à un redécoupage électoral. La Ligue a également demandé au Gouvernement d'acheter des machines à voter supplémentaires et d'augmenter le nombre de bureaux de vote, afin qu'il ne soit plus nécessaire d'utiliser les écoles et les bâtiments publics à cet effet. S'adressant aux membres de la Ligue le 14 mars 1993, Mme Joan Farrelly, l'épouse du Gouverneur, a fait l'éloge de l'action menée par leur organisation pour promouvoir la responsabilité politique - qui doit s'exercer au travers d'une participation active et éclairée - et encourager les citoyens à exercer pleinement leurs droits et privilèges constitutionnels ainsi que leurs obligations civiques<sup>8</sup>.

#### E. Statut futur du territoire

21. Le document de travail précédent (A/AC.109/1109, par. 20 à 26) fait le point de la situation en ce qui concerne le statut futur du territoire, y compris les mesures prises par l'Assemblée générale le 11 décembre 1991. L'évolution récente est brièvement décrite ci-après.

#### Position du Gouvernement du territoire

22. Dans le discours sur l'état du territoire qu'il a prononcé le 14 janvier 1993, le Gouverneur a déclaré que le développement économique du territoire devait s'accompagner d'une évolution politique et constitutionnelle. Tout en reconnaissant que des progrès importants avaient été accomplis dans le domaine politique, il a indiqué son intention de proclamer 1993 "Année du statut" et d'entamer un processus de consultations populaires afin de déterminer comment les citoyens voyaient l'avenir du territoire. Notant que des territoires non autonomes du Pacifique et des Caraïbes avaient pris des initiatives analogues, il a déclaré que les îles Vierges américaines ne devaient pas être en reste. Dans le même discours, il a indiqué que si le territoire voulait continuer de prospérer dans un monde en pleine mutation et prendre en main sa propre destinée, il devait, comme d'autres l'avaient fait avant lui, parvenir à la maturité politique. On ne saurait trop insister, a-t-il ajouté, sur l'importance cruciale que revêt la participation de toute la population au référendum sur le futur statut politique du territoire. A ce propos, il a exhorté tous les citoyens à participer pleinement aux activités d'éducation

civique afin de pouvoir faire connaître leurs aspirations politiques et constitutionnelles.

23. Le 11 février 1993, le Gouverneur a prononcé le discours de clôture de la Conférence sur les relations entre les Etats-Unis et les Samoa américaines, Guam, les îles Mariannes septentrionales, Porto Rico et les îles Vierges américaines, qui s'est tenue à l'Université George Washington à Washington du 8 au 11 février 1993. La Conférence, intitulée "L'heure du changement", était coparrainée par des universités des territoires susmentionnés et par le consortium des universités de la zone métropolitaine de Washington. Selon le Gouverneur, dans un "système international toujours plus ouvert", les territoires qui ne sont pas encore autonomes, surtout dans les Caraïbes et dans le Pacifique, devaient définir le chemin qu'ils entendaient suivre et la place qu'ils comptaient occuper dans le nouvel ordre mondial naissant. Les territoires devaient donc relever les défis posés par la nouvelle dynamique mondiale, sous peine de connaître la stagnation et la fossilisation politique.

24. D'après le Gouverneur, de nombreux territoires administrés par les Etats-Unis envisageaient actuellement de changer leur statut politique mais l'issue de ces initiatives dépendrait dans une large mesure de la souplesse dont feraient preuve le Congrès et le Gouvernement actuel des Etats-Unis pour répondre aux aspirations légitimes des peuples des territoires. Le Gouverneur a exprimé son soutien au projet de loi dont était saisi le Congrès et qui prévoyait de faire passer les territoires de la compétence du Secrétariat d'Etat à l'intérieur à celle d'une équipe spéciale relevant de la Maison Blanche. A son avis, un tel transfert rehausserait les relations entre autorités fédérales et territoriales.

25. Pour conclure, le Gouverneur a indiqué que même si l'association des territoires avec les Etats-Unis avait été très prospère, il leur fallait maintenant se tourner résolument vers l'avenir, compte tenu de la question de l'autodétermination des territoires encore dépendants telle qu'elle se pose à la communauté internationale au cours de la présente décennie. En dernière analyse, c'était aux peuples de chaque territoire ou commonwealth qu'il appartenait de décider de leur avenir politique et les responsables politiques se devaient de soutenir avec enthousiasme la volonté populaire, au moment où l'avenir des territoires se décidait. Environ 35 personnes du territoire, dont des sénateurs, des représentants de la Commission du statut, des départements ministériels, de l'Université des îles Vierges et de groupes de citoyens, ont participé à la Conférence.

26. En mars 1993, des étudiants des campus de Saint-Thomas et de Sainte-Croix de l'Université des îles Vierges ont participé à un simulacre de référendum sur le futur statut politique du territoire comportant trois options. Les voix se répartissaient comme suit : a) maintien ou affermissement du statut territorial (108 voix); b) fin de la souveraineté des Etats-Unis (libre association ou indépendance) (60 voix); c) intégration complète du territoire aux Etats-Unis (statut d'Etat de l'Union) (14 voix)<sup>9</sup>.

#### Position de la Puissance administrante

27. Dans une déclaration prononcée devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale le 22 octobre 1992, la représentante des Etats-Unis a réaffirmé que son gouvernement était totalement acquis aux objectifs du

Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, ce qui était précisément la raison pour laquelle il avait été contraint de cesser de coopérer avec le Comité spécial quelques mois auparavant<sup>10</sup>.

28. Il a été annoncé en mars 1993 qu'à la suite d'une décision du juge d'un tribunal fédéral américain, Harold Green, les délégués des territoires administrés par les Etats-Unis et ceux du district de Columbia pourraient désormais voter en plénière à la Chambre des représentants des Etats-Unis. Le juge avait débouté les chefs du parti républicain à la Chambre, qui arguaient qu'il était inconstitutionnel que les cinq délégués (tous démocrates) de ces territoires n'ayant pas le statut d'Etat de l'Union votent en plénière. La controverse avait commencé en janvier 1993 lorsque le nouveau Congrès s'est réuni et que le comité électoral a décidé d'autoriser les délégués des territoires à voter à l'assemblée plénière, alors que jusqu'alors ils ne pouvaient voter que dans les commissions. Tout vote par appel nominal dans lequel les voix des délégués des territoires n'ayant pas le statut d'Etat risquaient d'influer sur le résultat serait automatiquement suivi par un deuxième tour de scrutin auquel ces délégués ne pourraient pas participer et qui serait décisif. En annonçant sa décision, le juge Greene a déclaré qu'en ayant le droit de voter en plénière, les délégués auraient davantage d'influence et de prestige au Congrès et dans leur district d'origine<sup>11</sup>.

#### Mesures prises par l'Assemblée générale

29. Le 25 novembre 1992, l'Assemblée générale a adopté une résolution (47/27) concernant, parmi les 10 territoires auxquels elle s'appliquait, les îles Vierges américaines. Entre autres dispositions (partie A), l'Assemblée a réaffirmé que c'était en fin de compte aux populations de ces territoires elles-mêmes qu'il appartenait de déterminer librement leur statut politique futur, conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et aux résolutions de l'Assemblée elle-même, et elle a demandé aux puissances administrantes de faciliter, en coopération avec les gouvernements de ces territoires, la réalisation de programmes d'éducation politique afin de faire prendre conscience aux populations autochtones des options qui leur sont offertes pour exercer leur droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes clairement définis dans la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1960. L'Assemblée a également réaffirmé qu'il incombait aux puissances administrantes de créer des conditions qui permettent aux populations des territoires d'exercer librement et sans ingérence leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

30. Dans la section de la résolution qui concerne les îles Vierges américaines (B, X), l'Assemblée générale a de nouveau demandé à la Puissance administrante de faciliter, selon qu'il convient, la participation du territoire aux travaux de la CARICOM (Organisation des Etats des Caraïbes orientales et de la Communauté des Caraïbes) et de divers organismes internationaux et régionaux, notamment le Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique (Banque mondiale), conformément à la politique de la Puissance administrante et au mandat de ces diverses organisations. L'Assemblée, par ailleurs, a engagé la Puissance administrante à répondre favorablement à la demande du Gouvernement des îles concernant l'envoi d'une mission de visite et d'observation des Nations Unies dans le territoire.

#### F. La fonction publique

31. L'administration est restée le principal employeur du territoire. En décembre 1992, on dénombrait 13 800 fonctionnaires (770 fédéraux et 13 030 territoriaux) sur une population active de 44 490 personnes. Le nombre de fonctionnaires fédéraux est demeuré identique à celui de l'année précédente, celui des fonctionnaires territoriaux a augmenté de 170.

32. Dans son discours sur l'état du territoire prononcé en janvier 1993, le Gouverneur, faisant un bilan des négociations collectives menées avec les syndicats de la fonction publique, a dit qu'en 1992 l'accroissement du déficit budgétaire et d'autres incertitudes quant aux finances publiques avaient contraint le Gouvernement de suspendre les augmentations de salaire déjà négociées. Quinze accords avaient été conclus pour l'exercice 1992, six étaient en cours de négociation et cinq autres allaient être discutés. Le Gouverneur a par ailleurs expliqué que le Gouvernement, faute de moyens, n'avait pas pu honorer le contrat provisoire avec la Fédération américaine des enseignants, qui représente les enseignants du territoire, lesquels étaient alors restés en grève pendant 10 jours. Le Gouverneur avait décidé de ne pas faire appel de la décision du Comité de la fonction publique, qui avait conclu que le contrat avait force obligatoire et devait être soumis à la Législature pour que celle-ci ouvre des crédits. Le financement de l'accord de la convention des enseignants en 1992 et 1993 représenterait environ 29 millions de dollars<sup>11</sup> et alourdirait d'autant un déficit devant déjà se chiffrer à 57 millions de dollars. Le Gouverneur a recommandé, dans le cadre d'un plan budgétaire global, qu'on envisage de plafonner les augmentations de salaire, qui ne devraient pas dépasser un certain pourcentage de la croissance moyenne des recettes publiques des trois ou quatre années précédentes.

33. Il a été signalé en février 1993 que le Sénat envisageait la possibilité de réduire de 7 à 10 % la rémunération des serviteurs de l'Etat aux plus hauts échelons, y compris celle des sénateurs et du Gouverneur<sup>12</sup>. Le mois suivant, le cabinet du Gouverneur a annoncé que, compte tenu des crises budgétaires et des incertitudes quant aux fonds dont on disposerait en 1993, il y aurait un gel immédiat du recrutement dans la fonction publique, gel qui resterait en vigueur tant que l'on n'aurait pas déterminé le montant des crédits pouvant être consacrés à rémunérer la fonction publique<sup>13</sup>.

#### G. Les relations extérieures

34. Les îles Vierges américaines sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de ses organes subsidiaires, notamment du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC). Le CDCC a adopté, en décembre 1992, à sa quatorzième session ministérielle, le rapport de son groupe de travail des pays non indépendants des Caraïbes, qui avait été présenté par le représentant des îles Vierges américaines, Président du Groupe<sup>14</sup>. Le CDCC a adopté à cette même session une résolution [37 (XIV)] visant à faciliter la participation des pays non indépendants des Caraïbes aux activités des organismes des Nations Unies. Cette résolution invitait le Président du CDCC à amorcer, en consultation avec le Président du Groupe de travail, des contacts avec le Président du Comité spécial des Vingt-Quatre, en vue d'établir une collaboration officielle entre les deux organes et de faciliter ainsi l'étude actuellement menée par le Groupe de travail sur la participation des pays non indépendants des Caraïbes aux travaux

des organismes des Nations Unies. Le Président du Comité spécial a prononcé une déclaration à la session ministérielle du CDCC, où il était accompagné par le représentant du Congo.

35. Le territoire a continué à coopérer avec d'autres pays des Caraïbes et du Pacifique et à participer à des conférences et à des programmes organisés par des gouvernements, des organisations internationales et des organismes multilatéraux.

36. En février 1993, dans son allocution à la conférence sur les relations entre les gouvernements des territoires et le Gouvernement fédéral (voir plus haut, par. 23), le Gouverneur a appelé l'attention sur les problèmes propres aux petits Etats insulaires et évoqué les mesures prises par les gouvernements de ces derniers pour les surmonter. Ces mesures comprennent notamment la création de mécanismes comme le Forum off shore des gouverneurs, qui permet à ces derniers de se consulter officiellement sur des questions d'intérêt mutuel et de prendre, le cas échéant, des positions concertées ou l'Alliance des territoires indépendants, dont l'objectif est d'appeler l'attention de la communauté internationale sur ces territoires et de les aider à tirer parti des programmes et activités internationaux qui sont compatibles avec leur statut politique actuel.

37. Les relations privilégiées que le territoire entretient avec ses voisins, les îles Vierges britanniques et Porto Rico, se sont poursuivies. La vingtième Journée annuelle d'amitié avec les îles Vierges britanniques a été célébrée le 3 octobre 1992 dans la capitale (voir également A/AC.109/1142, par. 41). Un communiqué commun publié en mars 1993 a annoncé que des délégations des deux territoires avaient participé le 3 mars à la cinquième Réunion de la Conférence inter-îles Vierges<sup>15</sup>.

38. Le Gouverneur a annoncé une proposition tendant à renforcer cette Conférence, compte tenu de son importance et du volume d'activités prévu pour 1993. La Conférence a adopté les recommandations de ses groupes de travail concernant a) la navigation de plaisance, la pêche commerciale et la pêche à la ligne; b) la formation à la gestion en cas de catastrophe et à la planification préalable; c) les liaisons inter-îles. Elle a décidé de créer un groupe de travail sur l'évolution politique, qui étudierait la réforme constitutionnelle menée dans les îles Vierges britanniques et l'organisation d'un référendum sur le statut politique des îles Vierges américaines. Sur la recommandation du Ministre principal des îles Vierges britanniques, le représentant du Gouverneur du territoire, M. Carlyle Corbin, a été nommé secrétaire de la Conférence et a été chargé de coordonner les réunions des groupes de travail et de préparer les rapports de la Conférence.

#### H. Autres faits nouveaux

39. Pendant la période à l'examen, le gouvernement du territoire et le Gouvernement des Etats-Unis ont poursuivi les discussions sur la question de Water Island (la plus grande des îles après Saint-Thomas, Sainte-Croix et Saint John) qui devait passer sous l'autorité du premier lorsque le bail des promoteurs privés arriverait à expiration en décembre 1992 (voir également A/AC.109/1109, par. 39 à 41).

40. En mars 1993, le Département américain de l'intérieur a annoncé qu'il suspendrait totalement les préparatifs de transfert de Water Island en attendant un complément d'enquête. Les études écologiques, toutefois, se poursuivraient dans l'île. Cette décision faisait suite à des plaintes de membres du gouvernement du territoire, qui estimaient qu'en décidant de vendre Water Island au locataire en titre et aux sous-locataires, le précédent Gouvernement américain n'avait pas tenu compte des intérêts du territoire. Il y avait également eu des plaintes du délégué du territoire au Congrès des Etats-Unis, M. Ron de Lugo, et d'un sénateur, M. Bennett Johnston, Président des sous-commissions de la Chambre des députés et du Sénat qui s'occupent des affaires territoriales<sup>16</sup>.

### III. LES INSTALLATIONS MILITAIRES

41. La marine des Etats-Unis a dans les îles une station d'étalonnage radar et sonar et les services centraux de son installation de poursuite sous-marine. Il y a également, à Saint-Thomas, des centres permanents de recrutement de l'armée et une station de garde-côte américains. La garde nationale du territoire est rattachée à l'armée des Etats-Unis. Les navires des Etats-Unis et de leurs alliés ont continué de faire relâche aux îles [pour les faits les plus récents, voir le document de travail sur les activités et dispositions de caractère militaire dans le territoire (A/AC.109/1151)].

### IV. LA SITUATION ECONOMIQUE

#### A. Généralités

42. L'économie du territoire repose sur le tourisme et les services connexes, le bâtiment et le développement industriel. La plus grande raffinerie de pétrole de l'hémisphère occidental (700 000 barils par jour) est située dans les îles. Le territoire est également un centre d'affaires international et, depuis 1985, plus de 80 % des sociétés américaines qui vendent à l'étranger y sont domiciliées. Le développement de l'agriculture demeure prioritaire dans la politique générale de diversification menée par le Gouvernement. Selon les données concernant 1989, qui sont les plus récentes dont on dispose, le produit brut du territoire s'établissait cette année-là à 1,3 milliard de dollars et le revenu par habitant à 11 052 dollars.

43. Dans son allocution de janvier 1993 sur l'état du territoire, le Gouverneur a dit que la récession de l'économie américaine et de l'économie mondiale maintenait l'économie du territoire dans le marasme et il a défini plusieurs actions qui, selon lui, favoriseraient la relance. La crise budgétaire du territoire se prolongeait, a constaté le Gouverneur, et le déficit se monterait à environ 57 millions de dollars. Il fallait redoubler d'efforts pour diversifier encore davantage l'économie. Si certaines études récentes avaient confirmé la prédominance du secteur du tourisme dans l'économie, il était démontré que c'était le secteur manufacturier qui avait le plus d'effet multiplicateur. C'est pourquoi le Gouvernement ne devait pas seulement promouvoir le tourisme, mais également prévoir des incitations fiscales et autres pour attirer des industries légères et de montage non polluantes.

## B. Les finances publiques

44. La presse a annoncé en mars 1993 que les recettes pour l'exercice budgétaire 1993 s'élèveraient, selon le gouvernement du territoire, à environ 380 millions de dollars et les dépenses à 426 millions de dollars, soit un déficit budgétaire de 86 millions de dollars, comprenant un report de 13,4 millions de l'exercice budgétaire 1992 et 34 millions de dollars que le Gouvernement devait aux enseignants et aux autres fonctionnaires au titre d'augmentations de salaire déjà négociées mais différées. La presse indiquait que le Gouverneur avait soumis les prévisions budgétaires trop tard pour que la législature puisse les examiner à sa dix-neuvième session et qu'il avait fallu reporter cet examen à la vingtième session.

45. Préoccupé par l'augmentation du déficit budgétaire, le gouvernement du territoire a noté que les principaux impôts augmentaient tous les ans dans de modestes proportions mais que des mesures correctives à long terme s'imposaient et qu'il fallait réduire les dépenses publiques et réviser l'assiette de l'impôt<sup>17</sup>.

## C. L'agriculture, l'élevage, la pêche

46. Le Gouvernement a continué à axer sa politique sur la reconstruction de l'infrastructure agricole en réservant à l'agriculture et à l'élevage des terres appropriées et en prenant des mesures incitatives en faveur des agriculteurs et des pêcheurs (voir A/AC.109/1109, par. 54 à 58).

47. Le Gouverneur a déclaré le 12 mars 1993, en annonçant la "Semaine de l'agriculture" (14-20 mars 1993), que ce secteur rapportait à l'ensemble de ceux qui y travaillaient plus de 1 million de dollars de revenus par an. Les agriculteurs du territoire subissaient depuis quelques années de dures épreuves - catastrophes naturelles, réduction du volume des exportations, pratiques commerciales inéquitables, coûts de production élevés - mais il importait que la population du territoire reconnaisse l'impact économique de leur activité<sup>18</sup>. Parmi les éléments à noter en ce qui concerne ce secteur, on retiendra que de fortes pluies sont tombées sur le territoire en mai et de nouveau en décembre, mettant ainsi fin à plusieurs années de sécheresse, en particulier à Sainte-Croix, la principale zone agricole; un groupe consultatif sur la pêche, composé de 10 membres et chargé d'examiner des mesures dans ce secteur et d'adresser des recommandations au Gouverneur, a été constitué en décembre 1992; en janvier 1993, les pêcheurs de Sainte-Croix ont protesté contre l'annonce de la fermeture des lieux de pêche de Long Bank; un sénateur, Mary Ann Pickard, dans une lettre adressée en leur nom à l'Administration des pêcheries des Caraïbes, soulignait que les pêcheurs n'avaient plus que cette zone pour assurer leur subsistance, puisque les zones de pêche du sud de l'île avaient été fermées par la Hess Oil Virgin Islands Corporation (HOVIC) et la Virgin Islands Alumina Corporation (VIALCO) et que l'économie ne pouvait pas offrir d'autres emplois de remplacement; une enquête a été entreprise pour déterminer s'il fallait protéger le perroquet de mer dans la région; on a constaté que deux autres espèces, le vivaneau et le mérrou, avaient sensiblement diminué et qu'il était à craindre que le perroquet de mer ne subisse bientôt le même sort<sup>19</sup>.

D. Développement industriel

48. Le secteur industriel, qui est établi principalement à Sainte-Croix, comprend des industries manufacturières lourdes comme le raffinage du pétrole et la production d'aluminium, et des industries légères comme le montage d'horlogerie, la fabrication de produits pharmaceutiques, la confection de vêtements et l'électronique, toutes activités qui sont exonérées de taxes d'entrée aux Etats-Unis. Le territoire exporte aussi aux Etats-Unis une grande quantité de rhum. Le Gouvernement du territoire accorde divers avantages, notamment fiscaux, pour encourager de nouvelles industries à s'y installer (voir aussi document A/AC.109/1109, par. 59 à 63).

49. D'après le Gouvernement du territoire, la valeur des exportations de pétrole raffiné aux Etats-Unis a baissé de 16,4 %, tombant de 2,3 milliards de dollars en 1990 à 1,96 milliard en 1991. Celle des exportations d'aluminium a baissé d'environ 50 %, tombant de 30,6 millions de dollars en 1990 à 15,3 millions en 1991. Dans la même période, le volume des exportations de rhum aux Etats-Unis baissait de 8,5 %, tombant de 9,8 millions de litres à 9 millions. Pourtant, le montant des droits d'excise sur le rhum reversé au territoire est passé de 29,2 millions de dollars en 1990 à 31,5 millions en 1991. D'après les dernières statistiques disponibles, le volume des montres exportées par le territoire atteignait 3,18 millions de pièces en 1988<sup>20</sup>.

50. Pour la période considérée, on peut faire état des événements suivants. En août 1992, environ 3 000 employés de la société Hess Oil Virgin Islands Corporation (HOVIC) ont été mis à pied pendant deux semaines à la suite d'un conflit du travail qui s'est terminé par des violences. Outre un relèvement des salaires résultant d'un accord conclu entre le Syndicat des travailleurs de la métallurgie (United Steel Workers Union), la société HOVIC et ses sous-traitants, des réunions hebdomadaires devaient être organisées pour discuter les problèmes de relations dans l'entreprise. Par ailleurs, on a appris au mois d'août que le Sénat des îles Vierges avait adopté une loi fixant un quota pour les entreprises bénéficiaires d'encouragements à l'industrie. En vertu de la législation précédente, ces entreprises étaient tenues de recruter 80 % de leur main-d'oeuvre sur place. A la suite de critiques selon lesquelles les nationaux recrutés n'étaient pas affectés à des postes d'encadrement, la nouvelle loi, qui a été adoptée par 10 voix contre une, dispose qu'elles doivent recruter 20 % d'îliens dans ces postes<sup>21</sup>.

51. Dans son message sur l'état du territoire, le Gouverneur a confirmé à nouveau qu'en offrant un ensemble d'exonérations fiscales loyales et compétitives aux entreprises désireuses de s'installer sur place, la politique des pouvoirs publics devait encourager les résidents de longue date à occuper des postes d'encadrement dans ces entreprises et leur faciliter l'accession à ces postes. Il a déclaré que le territoire devait créer un climat propice au commerce, car l'entreprise reste le moteur du mouvement qui nous amènera au XXI<sup>e</sup> siècle. Le Gouverneur a indiqué que son administration entendait créer 800 emplois, achever le mini-parc industriel de Saint-Thomas et obtenir des fonds pour la construction d'un cinquième bâtiment dans le complexe industriel de Sainte-Croix.

#### E. Activités économiques internationales

52. Le Lieutenant-Gouverneur reste chargé de réglementer et de contrôler les banques, les compagnies d'assurance et les autres sociétés nationales et internationales. Les banques et sociétés américaines qui travaillent dans le territoire sont contrôlées aussi par l'Administration fédérale des Etats-Unis.

53. En 1991, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques, le territoire comptait 25 145 entreprises inscrites au registre du commerce (soit 70 % de plus qu'en 1990), mais les recettes brutes des entreprises ont diminué d'environ 25 % (1,3 milliard de dollars en 1991 contre 1,8 milliard en 1990)<sup>20</sup>.

54. D'après des nouvelles de presse et d'autres sources, la pénurie d'assurances reste critique. Les primes d'assurance immobilière ont à peu près quadruplé depuis le passage du cyclone Hugo en septembre 1989. A la suite du départ de plusieurs compagnies d'assurance, la société Lloyds de Londres reste le principal assureur immobilier, moyennant quoi elle a relevé ses primes. La crise s'est répercutée sur le marché immobilier, parce que les banques commerciales et les établissements de crédit refusent d'accorder des crédits hypothécaires sur les immeubles ou locaux non assurés et que beaucoup de candidats à l'achat ne peuvent pas payer les nouvelles primes d'assurance plus élevées. L'assurance-automobile reste coûteuse elle aussi et d'après les estimations, 50 % des conducteurs circulant sur les routes du territoire ne seraient pas assurés<sup>21</sup>.

55. En janvier 1993, le Gouverneur a promulgué une loi approuvant un plan d'assurance maladie pour les fonctionnaires. Dans une lettre au Président du Sénat, le Gouverneur se félicitait de la diligence avec laquelle les instances législatives avaient pris des décisions en vue de donner aux fonctionnaires une couverture d'assurance jusqu'en juin 1993. Il indiquait que l'Office de l'assurance maladie travaillait à un régime d'assurance pour le reste de l'année 1993 et l'année civile 1994<sup>22</sup>.

56. En février 1993, le Lieutenant-Gouverneur a eu des consultations avec les grandes compagnies d'assurance à l'occasion d'une réunion à New York sur le refinancement des polices d'assurance, et après s'être entretenu avec les représentants de l'Association des assurances des Caraïbes à la Barbade. Il a été annoncé par la suite que le territoire accueillerait la treizième conférence annuelle des assurances des Caraïbes, du 30 mai au 2 juin 1993. Par ailleurs, le Lieutenant-Gouverneur a écrit à tous ses homologues des Etats-Unis et des territoires qui en dépendent pour leur demander instamment d'appuyer un projet de loi visant à créer une assurance contre les catastrophes naturelles. Il faisait valoir que dans les trois années précédentes, les Etats-Unis et leurs territoires avaient subi plusieurs catastrophes qui avaient causé d'immenses souffrances humaines et provoqué des milliards de dollars de pertes, lesquelles n'étaient pas intégralement assurées. Il soulignait que la crise de l'assurance risquait de porter un préjudice grave à l'économie de plusieurs Etats<sup>23</sup>.

#### F. Tourisme et services connexes

57. Le Gouvernement a annoncé qu'en 1992 on avait enregistré 1,96 million de visiteurs, soit 0,7 % de plus que l'année précédente. Sur cet effectif, on compte environ 1,5 million d'excursionnistes (0,2 % de moins qu'en 1990) et

487 000 touristes (effectif en hausse de 3,6 %). Le nombre des excursionnistes arrivés par avion a diminué de 19,5 %, tombant de 212 000 en 1991 à 171 000 en 1992. En revanche, l'effectif des passagers en croisière a progressé de 4,6 %, passant de 1,22 million en 1991 à près de 1,28 million en 1992. La catégorie "autres excursionnistes" a reculé de 38,7 %, tombant de 45 800 en 1991 à 28 000 en 1992. Dans la même période, les dépenses totales des touristes augmentaient de 5,5 %, atteignant 791 millions de dollars (contre 750,3 millions en 1991) qui se répartissent comme suit : 556 millions pour les personnes n'ayant couché qu'une nuit dans l'île, soit une augmentation de 6,4 %, et 235,4 millions pour les excursionnistes, soit une augmentation de 3,4 %. L'effectif des emplois liés au tourisme a continué à régresser, tombant de 8 830 en 1991 à 8 510 en 1992 (baisse de 3,6 %). Dans les hôtels et les résidences meublées, l'emploi qui était resté le même de 1990 à 1991 avec un effectif de 3 460, a diminué de 4,3 %, s'établissant à 3 310. Si le nombre des hôtels est inchangé, s'établissant à 49 pour la troisième année consécutive, le nombre des chambres a augmenté de 2,3 %, atteignant 3 705. Le taux d'occupation est tombé de 58,4 % en 1991 à 54,7 % en 1992<sup>20</sup>.

#### G. Communications et infrastructure

58. Dans son message de 1993 sur l'état du territoire, le Gouverneur a rappelé qu'il importait de mener à bien le programme d'équipement du territoire pour combattre le marasme de l'économie. Il a indiqué que les opérations se poursuivaient malgré les résultats d'une vérification des comptes qui avait débouché sur le renvoi de consultants en gestion recrutés pour le programme, et que la justice était saisie de l'affaire. Le programme comprend les projets suivants :

- a) Construction routière et travaux intéressant les transports (25 millions de dollars);
- b) Atténuation des catastrophes naturelles (17 millions de dollars)
- c) Ecole secondaire du deuxième cycle et école professionnelle de Sainte-Croix (37 millions);
- d) Nouvelle digue de Frederiksted, bassin maritime de Cruz Bay, travaux d'adduction d'eau et de construction de logements (plus de 70 millions de dollars au total).

59. Selon le Gouverneur, des crédits d'équipement d'un montant de 106 millions de dollars ont été approuvés et financés pour Sainte-Croix, de 8,5 millions pour Saint-John et de 22,5 millions pour Saint-Thomas; beaucoup des travaux seront exécutés au cours de l'année 1993.

#### H. Commerce

60. Le commerce du territoire reste dominé par les produits pétroliers et, depuis 1990, par la reprise de la production d'alumine. Les Etats-Unis demeurent le principal partenaire du territoire. La bauxite, utilisée dans la production d'alumine, est importée du Venezuela.

#### V. SITUATION SOCIALE

#### A. Ordre public et prévention de la criminalité

61. La Puissance administrante a indiqué dans son rapport que les autorités locales ne disposaient que de moyens limités pour assurer la sécurité publique et le maintien de l'ordre dans le territoire, alors que les éléments criminels tiraient de leurs activités d'importants revenus, qui leur permettaient de se procurer main-d'oeuvre, matériel perfectionné et armes. Par ailleurs, les statistiques sur la criminalité montraient que de plus en plus d'étrangers en situation irrégulière étaient auteurs et complices de certaines des infractions les plus graves. Il fallait que les organes fédéraux américains aident davantage les autorités locales à lutter contre le trafic des drogues et d'armes, la prostitution et l'immigration illégale. Si on leur donnait les moyens voulus - personnel, matériel et fonds pour couvrir les dépenses de fonctionnement, coopération totale entre les organes fédéraux existants et création d'autres organes - les institutions locales seraient en mesure d'accomplir leur mission et d'améliorer la sécurité de la population du territoire et des Etats-Unis. Le taux de criminalité par habitant sur le territoire était beaucoup plus élevé qu'aux Etats-Unis (on trouvera des précisions dans le document A/AC.109/1109, par. 78 à 80).

62. En janvier 1993, le Gouvernement a déclaré devant le Parlement qu'il fallait lutter sans relâche contre la criminalité. Il a d'ailleurs annoncé une baisse de 14 % des délits accompagnés de violence pour l'année 1992, ajoutant toutefois qu'il était nécessaire de constituer une police de première force, bien équipée et bien entraînée. Le Gouvernement était fermement résolu à remettre en état et à rouvrir les centres de police qui avaient été fermés. Le Gouverneur a souligné que le Gouvernement du territoire continuerait à faire appel à la Garde nationale et à d'autres instances fédérales pour mieux surveiller la frontière et empêcher les cartels de stupéfiants d'utiliser le territoire comme tremplin pour l'expédition de drogues vers les Etats-Unis.

#### B. Emploi

63. En janvier 1993, la population active comptait 48 740 personnes (contre 48 190 en janvier 1992), dont 47 220 pourvues d'emploi. Le chômage s'établissait à 3,1 % contre 3,6 % l'année précédente. Le taux de chômage était de 4,5 % à Sainte-Croix et de 2 % à Saint-Thomas-Saint-John<sup>24</sup>.

#### C. Santé

64. Le Département de la santé des îles Vierges continue d'être chargé d'assurer et de gérer les services de santé destinés aux résidents et aux visiteurs. Certains services sont dispensés par le secteur privé, mais la majorité d'entre eux est assurée directement ou par l'intermédiaire du Département. Le niveau relativement élevé de pauvreté a des conséquences directes sur la santé de la population.

65. La géographie du territoire fait que chaque île doit avoir son propre système de santé. De même, en raison de la géographie de chaque île, les services de santé primaires doivent être décentralisés pour être accessibles à la population dans des délais raisonnables. La situation démographique du territoire est très diversifiée. L'immigration de familles et de personnes seules a entraîné l'apparition de maladies non connues aux Etats-Unis.

L'émigration des jeunes adultes fait que la population est constituée d'une forte proportion d'enfants et de personnes âgées, les deux groupes qui ont le plus recours aux soins de santé. Le cyclone Hugo a détruit beaucoup de bâtiments et installations neufs et rasé bien d'autres locaux sanitaires. Le nouveau plan global de santé vise à améliorer l'état de santé de la population, à garantir un environnement salubre et des soins de bonne qualité à un coût abordable.

66. En janvier 1993, conformément à cette politique, le Gouverneur a annoncé la mise en place de bureaux administratifs à l'intention de près de 8 000 patients du régime Medicare, ce qui avait eu pour effet d'accélérer le traitement des dossiers et d'augmenter le nombre des demandes de remboursement. Il a souligné l'importance de l'enseignement dans la prévention du sida et d'autres maladies et il a indiqué que les hôpitaux et dispensaires du territoire, notamment l'hôpital de Sainte-Croix, étaient en réparation.

#### VI. ENSEIGNEMENT

67. L'enseignement est gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Le Gouvernement des Etats-Unis subventionne les écoles publiques. Le territoire compte 24 écoles primaires et secondaires publiques, confessionnelles et privées. L'enseignement supérieur est assuré par l'Université des îles Vierges. On ne dispose pas de statistiques concernant l'effectif des étudiants inscrits et des étudiants diplômés pour l'année universitaire 1992-1993.

68. En janvier 1993, le Gouverneur a déclaré que le Gouvernement du territoire avait incorporé dans son plan global de l'enseignement les six objectifs nationaux adoptés par le Président Clinton des Etats-Unis qui venait d'être élu. Ces objectifs sont les suivants : a) mettre l'accent sur la formation d'individus équilibrés capables de faire face aux défis et aux aléas du XXI<sup>e</sup> siècle; b) s'attacher de nouveau à faire des parents d'élèves un protagoniste essentiel de l'apprentissage; c) extraire les méthodes pédagogiques de la salle de classe pour les étendre aux techniques telles que la téléconférence et la télévision scolaire; d) enrichir les programmes d'études par l'enseignement des langues nécessaires aux échanges commerciaux et aux activités scientifiques et techniques; e) organiser une formation professionnelle permettant d'améliorer sans cesse l'infrastructure du territoire.

69. A propos de l'Université des îles Vierges, le Gouverneur a signalé que les efforts déployés par le Gouvernement pour obtenir du Congrès des Etats-Unis des crédits d'équipement avaient été fructueux au cours de l'exercice financier écoulé. L'objectif visé demeurait inchangé : continuer à aider la région des Caraïbes dans le domaine des technologies nouvelles et des progrès de l'enseignement.

Notes

<sup>1</sup> Les informations qui figurent dans le présent document proviennent de publications et d'informations transmises au Secrétaire général par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies pour la période allant de 1992 à 1993.

<sup>2</sup> La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis.

<sup>3</sup> The Daily News (îles Vierges américaines), 9 septembre 1992.

<sup>4</sup> Ibid., 26 septembre 1992.

<sup>5</sup> Ibid., 26 janvier 1993.

<sup>6</sup> Ibid., 3, 4, 17 et 26 novembre 1992.

<sup>7</sup> Ibid., 19 décembre 1992.

<sup>8</sup> Ibid., 28 janvier 1993 et Service de l'information et des relations publiques des îles Vierges américaines, communiqué de presse officiel No 213, du 14 mars 1993.

<sup>9</sup> The Daily News (îles Vierges américaines), 18 mars 1993.

<sup>10</sup> A/C.4/47/SR.7, par. 31 et 32.

<sup>11</sup> The Daily News (îles Vierges américaines), 9 mars 1993.

<sup>12</sup> Ibid., 12 février 1993.

<sup>13</sup> United States Virgin Islands, Office of Public Relations, Official News Release No 195, 5 mars 1993.

<sup>14</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, rapport du Groupe de travail sur les pays des Caraïbes non indépendants (LC/CAR/G.386).

<sup>15</sup> United States Virgin Islands, Office of Public Relations, Official News Release No 194, 2 mars 1993.

<sup>16</sup> The Daily News (îles Vierges américaines), 25 mars 1993.

<sup>17</sup> Ibid., 16 février et 16 mars 1993.

<sup>18</sup> United States Virgin Islands, Office of Public Relations, Official News Release No 202, 12 mars 1993.

<sup>19</sup> The Daily News (îles Vierges américaines), 20 et 25 mai, 21 et 30 décembre 1992 et 30 janvier 1993.

<sup>20</sup> United States Virgin Islands, Bureau of Economic Research, Department of Economic Development and Agriculture.

<sup>21</sup> The Daily News (îles Vierges américaines), 27 août 1992 et 5 janvier 1993.

<sup>22</sup> United States Virgin Islands, Office of Public Relations, Official News Release No 079, 28 janvier 1993.

<sup>23</sup> Ibid., No 092, 1er février 1993, et ibid., No 102, 5 février 1993.

<sup>24</sup> United States Virgin Islands, Labour Market Review, vol. 16, No 1, janvier 1993.

-----